

Mobilité du personnel enseignant

Vous êtes enseignant-es et vous souhaitez mettre en place un partenariat d'échange Erasmus + pour vos étudiant-es ? Vous avez déjà mis en place un double diplôme avec une université européenne ou vous envisagez de le faire pour le LMD4 ? Vous souhaitez partir enseigner quelques heures dans la formation (Licence, Master ou Doctorat) d'une université européenne ? Vous êtes en train de monter une formation avec une mobilité obligatoire pour vos étudiant-es avec une université située Hors Europe ? Vous avez d'autres projets dans le cadre des formations de votre département et de votre UFR ?

Pour soutenir les efforts d'internationalisation des équipes pédagogiques pleinement engagées dans la construction de l'offre de formation du LMD4, le Service des relations internationales (SRI) **finance des mobilités en Europe et Hors Europe.**

N.B. : ces financements ne concernent pas les missions de recherche (colloques, conférences, terrains, etc.).

Candidature pour une mobilité en Europe

Les mobilités en Europe peuvent être de deux types :

- des mobilités pour dispenser un enseignement chez un partenaire Erasmus+ ([plus d'informations ici](#)) ;
- des mobilités pour explorer et négocier un partenariat potentiel, ou pour suivre un partenariat existant ;

Seront considérées en priorité les candidatures de mobilité :

- chez nos partenaires de l'alliance EDUC : Potsdam (Allemagne), Cagliari (Italie), Masaryk (République Tchèque) et Pécs (Hongrie) : pour plus d'informations, lisez [cet article de Point Commun](#) ;
- chez les partenaires de nos doubles-diplômes ;
- les candidatures de collègues n'ayant jamais effectué de mobilité.

A savoir : les missions pourront être financées à hauteur de 7 jours maximum (dont 2 jours correspondant au trajet).

[Téléchargez ici les formulaires de candidature.](#)

Candidature pour une mobilité Hors Europe

Les mobilités Hors Europe peuvent être partiellement prises en charge par le SRI. Elles concernent exclusivement les missions de [développement et/ou de suivi de partenariats de formation](#) (les mobilités liées à la dispense d'enseignements ne sont pas prises en compte).

Seront considérées en priorité les candidatures qui :

- attestent d'une solide réflexion sur l'internationalisation de la formation considérée ;
- s'inscrivent dans la stratégie de formation du département et de l'UFR concernés (le soutien officiel du conseil d'UFR ou de son bureau est obligatoire) ;
- s'inscrivent dans la stratégie des partenariats internationaux privilégiés de l'université.

A savoir : les missions pourront être financées à hauteur de 7 jours maximum (dont 2 jours correspondant au trajet).

[Téléchargez ici le formulaire de candidature.](#)

Calendrier de la campagne 2019/2020

Les formulaires de candidature sont à faire parvenir par e-mail au Service des relations internationales avant le 25 juin : karine.nizan@parisnanterre.fr

Au-delà de cette date, vous aurez la possibilité de candidater à l'un des deux appels suivants, qui sont prévus pour les mois d'octobre 2019 puis de février 2020 (soit 3 appels au total pour l'année 2019-2020). Les

candidatures reçues seront examinées et sélectionnées par le Conseil du Service des relations internationales le 27 juin 2019. Les résultats seront communiqués aux candidats dans les 15 jours qui suivent.

Les **mobilités de formation Erasmus+** et les mobilités dans le cadre du programme **Mobilités Internationales de Crédits** ne sont pas concernées par ce calendrier.

Mis à jour le 29 mai 2019

► CONTACT

Mme Karine NIZAN - 01 40 97 79 38
karine.nizan@parisnanterre.fr

Université Paris Nanterre
Service des relations internationales
Bâtiment Éphémère 1 - 1er étage
200 avenue de la République
92 001 Nanterre Cedex

► En savoir plus

mobilité d'enseignement (STA)

mobilité d'enseignement (STA) : Mobilité Internationale de Crédits (MIC)

mobilité de formation (STT)

parisnanterre.fr/enseignant-chercheur/mobilite-du-personnel-enseignant/mobilite-du-personnel-